



Prêt caution à rendre à l'organisme prêteurs

Par **darthsla**, le **09/06/2008** à **13:22**

Bonjour,

En 2002, dans le cadre d'une mutation pour le travail, l'organisme CIL a avancé à l'agence immobilière la caution de la maison que je louais. En 2004, lorsque j'ai quitté le logement, l'agence devait rendre cette caution. Aujourd'hui (4ans après), je viens d'apprendre que l'agence n'a rien rendu et qu'elle a déposé le bilan qqes mois après la fin du contrat de location. 4 ans après, l'organisme vient me réclamer la somme non rendue par l'agence avec les impayés et a mis en place sur mon compte, un échéancier de prélèvement sur 1 an, sans me prévenir, aucun courrier. Il n'ont jamais eu ma nouvelle adresse mais ils ont bien gardé mon rib et n'ont jamais eu la présence d'esprit de demander mon adresse ma banque.

Ceci est-il normal, puis-je refuser le prélèvement.

merci d'avance.
cdt

Par **Thierry Nicolaidès**, le **11/06/2008** à **16:05**

Commencez par relire votre contrat d'il y a 4 ans avec le CIL .

Vous devriez pouvoir y trouver un début de réponse

ensuite revenez sur le site

cordialement